

ATTESTATION DE L'INVESTISSEUR

DESTINATAIRE : Tous les fonds agréés qui recevront des allocations provinciales (au sens du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*) eu égard à un placement effectué par l'investisseur (les « fonds »).

AUTRE DESTINATAIRE : Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à titre de mandataire des fonds (le « ministre à titre de mandataire »).

AUTEUR :

_____ (l'« investisseur »)

DATE : _____ 200__.

1. Dans la présente attestation de l'investisseur :
 - a) à moins de dispositions contraires, les termes en caractères gras ont le même sens que celui qui leur est attribué dans le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* ;
 - b) « facilitateur » désigne L'Industrielle Alliance Fiducie inc.
2. L'investisseur soussigné reconnaît que :
 - a) le facilitateur désigné dans le présent document peut avoir droit à une commission versée par le ministre à titre de mandataire eu égard au placement;
 - b) le facilitateur n'agit pas au nom d'un mandataire ni des fonds ni du ministre eu égard au placement;
 - c) les fonds et le ministre à titre de mandataire ne sont responsables d'aucun acte ou omission du facilitateur, de ses associés, entrepreneurs, sous-traitants, mandataires ou sous-mandataires.

Témoïn

(Signature de l'investisseur)

Nom de l'investisseur en caractères d'imprimerie :